

## Atelier pour des enfants de 8 à 11 ans Droits de l'enfant et violences



### Objectifs :

Favoriser l'expression, les échanges et le partage d'informations sur les droits des enfants , la CIDE et notamment le droit d'être protégé de toute violence y compris celles dites éducatives.

Encourager l'esprit critique, l'empathie et l'estime de soi des enfants

### Moyens :

En petit groupe idéalement de 15 enfants en cercle pour que chacun voit les autres , ait une place équivalente et puisse mieux écouter et communiquer.

L' intervenant/animateur se place dans le cercle de parole, il a une place équivalente à celle des enfants, la différence est qu'il régule les échanges, encourage les enfants dans leur expression, sans imposer son point de vue.

Outils :

-Photo-expressions du livret pédagogique UNICEF « Je découvre, je comprends, j'agis pour les droits de l'enfant » p35 à 42 :

[https://www.unicef.fr/sites/default/files/kit\\_perisco\\_je\\_decouvre\\_livret\\_anim.pdf](https://www.unicef.fr/sites/default/files/kit_perisco_je_decouvre_livret_anim.pdf)

-Cartes questions ci dessous

-Affiches et flyers « On a tous des droits ! »

### Déroulement :

#### **1) Présentation de la séance et du cadre : (5 à 10 min)**

=>Présenter le thème de la séance ayant pour but de parler ensemble des droits de l'enfant et notamment un droit en particulier (nous ne pouvons pas tous les aborder dans une séance).

=>Demander aux enfants comment ils se sentent avant de commencer, juste par un mot, cela permet à chacun de se recentrer, de s'exprimer et cela donne de l'importance à ce que l'on ressent et qui ne peut être remis en question.

=>Présenter le besoin de se mettre d'accord sur des règles afin que chacun se sente à l'aise pour parler. Demander aux enfants leurs propositions et compléter en vue d'initier des règles :

-d'écoute, parler chacun son tour en demandant la parole (éventuellement utiliser pour cela un bâton de parole si le groupe est à l'aise avec cet outil),

- respecter chaque avis qui peut être différent de celui des autres et donc ne pas se moquer ni juger,

-respecter aussi le souhait de ne pas parler, chacun étant libre de demander ou pas la parole.

- Essayer de donner son avis en disant « je » et sans nommer de personne dans les exemples qui peuvent être apportés. Le but est de donner son avis de manière générale. Il est préférable d'éviter aussi de parler de situations personnelles car ce n'est pas le lieu de cet atelier. Si quelqu'un a besoin de le faire, il est conseillé qu'il en parle seul à seul avec un adulte .

- Après l'atelier, seules les informations et les thèmes de discussion peuvent être communiqués (sans nommer qui a dit tel avis)



## 2) Qu'est-ce que les droits de l'enfant ? (15 à 20 min)

Demander d'abord aux enfants leur définition d'un enfant, de leurs droits (si selon eux ce sont les mêmes que pour les adultes ?)

=>Distinguer le droit en langage courant= autorisation /permission et le « grand droit » concernant les droits humains universels pour tout humain = besoin fondamental pour le bien-être et pour bien se développer ; droits encore plus importants pour les enfants/ados qui ont plus de besoins car ils sont en construction et plus fragiles.

Demander aux enfants des exemples de droits de l'enfant pour bien grandir et être heureux à partir des photo-expressions du livret UNICEF «Je découvre, je comprends, j'agis pour les droits de l'enfant » disposées au centre du cercle, et les regrouper en 7 thématiques : santé/bien-être ; égalité (non discrimination) ; participation (expression) ; famille ; protection, éducation/instruction ; loisirs. (les noter sur un paper-bord ou tout autre support affiché permet plus de clarté)

Expliquer que ces grands droits de l'enfant se retrouvent dans u grand texte signé par tous les pays du monde : la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui date du 20 Novembre 1989 et qui engage tous les pays (sauf 1 qui a refusé =les Etats Unis) à faire respecter les droits de l'enfant.

## 3) Débat autour du droit à la protection (25 à 35 min)

L'animateur propose de parler à présent en particulier du droit d'être protégé de toute forme de violence.

L'animateur a pour rôle de faire circuler la parole et de compléter quand nécessaire les réponses faisant appel à des informations.

A partir de cartes à piocher par un enfant à tour de rôle et contenant une affirmation ou une question, demander aux enfants de donner leur avis et /ou des informations.

Les cartes peuvent être présentées en disant qu'elles vont nous permettre de répondre à 3 grandes questions : Qu'est-ce que la violence et ses différentes formes ? Pourquoi ce droit d'être protégé est important ? Ce droit est-il respecté ?

=>CF annexe avec cartes questions

+ montrer les affiches « On a tous des droits ! »

donner en fin de débat le flyer « On a tous des droits » et le lire ensemble et répondre aux questions.

## 4) Synthèse. Bilan (5 min)

Demander aux enfants de dire ce qu'ils ont trouvé d'important dans ce qui a été dit.

Proposer de dire en un mot comment ils se sentent après l'atelier et cela cela le a intéressés.

Indiquer des livres pour enfants sur le sujet.

Proposer en complément une petite fiche à remplir individuellement :

-avec des smileys de ressentis à cocher (content, triste, inquiet, stressé, surpris, en colère...)

à compléter si besoin par des mots pour exprimer comment l'enfant se sent après cet atelier

- s'il souhaite poursuivre la discussion (en précisant sur quel sujet) ou bien parler en individuel.

## Annexe Cartes questions

<p><b>Le 20 Novembre , c'est :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Un jour férié ?</li> <li>- la fête d'Halloween</li> <li>-L'anniversaire de la Convention Internationale des droits de l'enfant ou CIDE datant de 1989</li> </ul>	<p><b>A l'origine, que veut dire le mot enfant qui était « infans »(en latin) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-celui qui est petit</li> <li>-celui qui va à l'école</li> <li>-celui qui ne parle pas</li> </ul>	<p><b>Jusqu'à quel âge est-on un enfant ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-12 ans</li> <li>-15 ans</li> <li>-18 ans</li> </ul>
<p><b>En s'engageant à suivre la Convention Internationale des Droits des Enfants, les pays doivent faire connaître et faire respecter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les obligations des enfants</li> <li>-les droits des enfants</li> <li>-les droits des adultes</li> </ul>	<p><b>Le respect, c'est quoi pour toi ?</b></p>	<p><b>La violence, c'est quoi pour toi ?</b></p> <p><b>Cite 2 ou 3 sortes de violences</b></p>
<p><b>Penses-tu que le droit d'être protégé soit respecté ?</b></p>	<p>Certains disent : « <b>Parfois, c'est mérité de taper ou d'insulter</b> ».</p> <p><b>Es-tu d'accord ? Qu'en penses-tu ?</b></p>	<p><b>Des enfants t'embêtent souvent et te tapent ou t'insultent. Tu peux parler de ce problème à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-quelqu'un de ta famille</li> <li>-tes amis</li> <li>-ta maîtresse ou ton maître</li> <li>- aucune personne</li> <li>-un adulte de confiance</li> </ul>
<p><b>Quand un enfant se sent maltraité, quels numéros existent pour demander de l'aide ?</b></p> <p>15 18 17 112 119</p>	<p><b>Quand un enfant subi des violences, à qui peut-il en parler?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-un adulte avec qui il se sent en confiance</li> <li>-un médecin, une infirmière</li> <li>-un ami</li> <li>-un animal</li> </ul>	<p><b>Quelles sont les conséquences des violences sur la santé ?</b></p>

Réponse pour le mot « infans » voulait dire « qui ne parle pas ».

Autres informations complémentaires :

-De nombreuses études scientifiques ont prouvé l'impact des maltraitances et aussi des violences éducatives envers les enfants sur leur développement et leur bien-être \*: les violences risquent de diminuer l'estime de soi et d'entraîner à plus ou moins long terme des troubles psychologiques (anxiété, dépression, suicide, addictions, comportements agressifs ou violents...) ou des altérations des capacités cognitives (capacités intellectuelles et de mémoire altérées..), et des troubles somatiques (obésité, problèmes cardiaques, eczéma...)

-Le Défenseur des droits peut être saisi lorsque les droits d'un enfant ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause ses intérêts. Il peut être saisi par un enfant ou un adolescent lui-même (formulaire de saisine en ligne) pour des questions de protection de l'enfance, de handicap, d'adoption, de mineurs étrangers en France , de justice pour mineur..

(Le Défenseur des droits est compétent pour examiner les situations des enfants français et étrangers vivant en France, et des enfants français vivant à l'étranger.)

\* plus de précisions sur les violences éducatives ordinaires ou VEO et leurs conséquences dans les ressources indiquées.

NB Les maltraitances et le harcèlement sont citées dans cet atelier car lorsqu'on aborde les violences envers les enfants, ceux-ci parlent de ces sujets qui sont les plus connus et sont à aborder aussi en prévention même si ce n'est pas le sujet principal de cet atelier et ces violences sont bien à différencier dans leur forme et dans leur gravité pour les maltraitances (physiques, psychologiques et sexuelles) ainsi que dans les réponses à apporter . (plus d'informations dans les conseils d'utilisation et dans ressources pour acteurs éducatifs)



